

DIRECTIVES pour le domaine de qualification

## 1. Remarques générales

- 1.1. Forme de l'examen** Il s'agit d'un examen écrit.
- 1.2. Matières d'examen** Les questions d'examen se basent sur le plan d'études de l'enseignement professionnel, tiré du plan de formation pour assistantes en pharmacie.
- 1.3. Structure; durée** L'examen dure trois heures (180 minutes).  
L'examen est réparti en trois parties d'une heure chacune. Pour les première et deuxième parties, 3 à 4 thèmes sont sélectionnés et environ 25 à 30 % des points concernent des bases directement en lien avec les thèmes choisis.  
La troisième partie est constituée à 50 % de questions mixtes sur des thèmes non abordés dans les première et deuxième parties, et à 50 % de questions sur des thèmes fondamentaux (pharmacologie générale, fondements des sciences naturelles, législation). Les écoles professionnelles peuvent organiser l'examen en un seul bloc ou en plusieurs parties.  
Les écoles professionnelles doivent également décider si elles veulent utiliser les deux séries (A et B).
- 1.4. Forme** Examen individuel
- 1.5. Outils** Pour résoudre les exercices, le candidat a uniquement besoin de quoi écrire (stylo et bande correctrice).
- 1.6. Déroulement** L'examen écrit dans son intégralité a lieu durant une journée. Il est possible de prévoir une courte pause entre les différentes parties.

## 2. Évaluation et attribution de notes

- 2.1. Évaluation** Les réponses sont uniquement évaluées par rapport à leur contenu. L'orthographe n'est pas corrigée.  
Si le candidat donne davantage de réponses que souhaité à une question, seules les premières réponses seront évaluées.  
Tous les exercices doivent être évalués et notés. Il n'est pas permis d'octroyer des quarts de points.
- 2.2. Note** Les trois domaines sont notés. Le total des points des trois domaines permet d'obtenir la note finale sur la base de l'échelle CSFO.
- 2.3. Résultat** Note de position «Connaissances professionnelles écrites»

Version: Septembre 2012